



1.1. EXAMEN DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

1.1.1. Le soumissionnaire doit s'assurer qu'il a en main tous les documents d'appel d'offres. Il a la responsabilité de les examiner attentivement afin de se rendre compte des obligations prévues aux documents d'appel d'offres. À moins d'avis contraire de sa part, avant l'ouverture des propositions, il sera présumé que tous les documents nécessaires lui sont parvenus.

1.1.2. Le soumissionnaire peut soumettre ses questions par écrit à Ski Sutton inc. Les demandes de renseignements doivent être adressées à :

jmryan@montsutton.com

1.1.3. Par l'envoi de sa proposition, le soumissionnaire représente et garantit à Ski Sutton inc. qu'il a pris connaissance de tous les documents d'appel d'offres et qu'il comprend et accepte les clauses, charges et conditions.

1.1.4. Ski Sutton inc. se réserve le droit de modifier le document d'appel d'offres. Tout addenda ainsi émis fera partie intégrante des documents d'appel d'offres et sera transmis aux soumissionnaires à qui ont été expédiés lesdits documents. La date limite pour la réception des propositions ne sera pas reportée sauf si cet addenda a pour objet des précisions ou des corrections ayant une incidence prévisible sur le prix des propositions, auquel cas il devra être transmis au moins trois jours avant la date limite pour la réception des propositions, à défaut de quoi, la date de clôture sera reportée en conséquence.

1.2. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION

La proposition est composée de deux parties. D'une part, «l'offre de services» utilisée pour qualifier les soumissionnaires et, d'autre part, la soumission proprement dite servant à déterminer, parmi les offres de services acceptables, le soumissionnaire proposant la proposition la plus avantageuse compte tenu du rapport qualité/prix.

1.2.1. L'offre de services

Le soumissionnaire doit présenter son offre de services en tenant compte des éléments mentionnés dans l'appel d'offres. Les renseignements fournis en regard de chacune des parties de l'offre de service constituent les éléments sur lesquels se base le comité de sélection pour évaluer les soumissionnaires. Cette partie doit être présentée sous pli séparé et scellé dans une enveloppe dans laquelle le soumissionnaire doit spécifiquement indiquer qu'il s'agit de «l'offre de services».

1.2.2. La soumission

La soumission, incluant le prix pour les services proposés, doit être dans une enveloppe sur laquelle le soumissionnaire doit inscrire son nom et son adresse de même que la mention «Document de soumission, ne pas ouvrir». À défaut d'inscrire cette mention, le soumissionnaire renonce à faire valoir un quelconque défaut à Ski Sutton inc. quant à l'ouverture de l'enveloppe avant la date limite



1.2.3. Enveloppe principale comprenant l'ensemble de la proposition

Le soumissionnaire insère l'enveloppe comprenant «l'offre de services» et l'autre avec «la soumission» dans l'enveloppe principale et l'envoie par la poste à Ski Sutton inc. ou la présente lui-même au bureau de Ski Sutton inc. de façon à ce qu'elle soit reçue avant la date et l'heure limites de réception des formulaires de soumission.

1.3. RETRAIT DE LA PROPOSITION

Le soumissionnaire peut retirer sa proposition, en personne ou par lettre recommandée accompagnée d'une autorisation de signature, en tout temps avant la date et l'heure limites de réception des propositions, sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai précisé.

1.4. NON-CONFORMITE DE LA PROPOSITION

Toute proposition non complétée conformément aux présentes instructions et, s'il y a lieu, aux instructions complémentaires ou non accompagnée des documents requis, également dûment complétés pourra être jugée non conforme.

1.5. RECEPTION DES PROPOSITION ET VALIDITE

1.5.1. La proposition devra être reçue par Ski Sutton au plus tard le 28 septembre 2017, 12h00 (midi), 79 Principale sud, Sutton (Québec), J0E 2K0.

1.5.2. La proposition présentée doit demeurer valide pour une période de soixante (60) jours de la date limite de réception des propositions.

1.6. OUVERTURE DES PROPOSITIONS

1.6.1. L'ouverture des propositions se fera à l'expiration du délai fixé pour la réception de celles-ci et à l'endroit où elles ont été reçues.

1.7. ANALYSE DES OFFRES DE SERVICES

1.7.1. Les propositions seront analysées par la direction de Ski Sutton inc.

1.7.2. Mode d'évaluation

Ski Sutton inc. détermine dans quelle mesure la proposition répond aux exigences formulées dans le présent document et évalue la proposition à partir des seuls documents qu'elle contient.

Le soumissionnaire s'engage à fournir à Ski Sutton inc., dans un délai imparti et sur simple demande verbale de sa part, tous les renseignements nécessaires à la détermination de la recevabilité ou de l'exactitude de la proposition.



1.7.3. Facteurs d'évaluation :

1. Expérience de la firme soumissionnaire pour des projets similaires en station de ski
2. Expérience et pertinence de l'équipe proposée
3. Conformité des attestations, cartes de qualification
4. Capacité à exécuter les travaux selon les délais.

1.7.4 Sélection

1. Pondération

La pondération totale de la grille d'évaluation prévue est de 100. La pondération attribuée à chaque facteur est établie en fonction de son importance relative.

2. Notation

Il est attribué à chaque soumissionnaire et pour chaque facteur une note variant de 0 à 5.

Il est admis que deux (2) soumissionnaires ou plus puissent obtenir des pointages identiques lorsqu'ils s'équivalent sur un facteur donné.

3. Omission d'une information

Un soumissionnaire qui omet de fournir une information sur un facteur donné obtient la note zéro (0).

4. Offre de services acceptable

Une offre de services acceptable est celle qui atteint un minimum de soixante-dix (70) points. L'offre de prix d'une offre de services non acceptable n'est pas considérée et l'enveloppe contenant ce prix sera retournée non décachetée au soumissionnaire.

5. Évaluation

a) Le soumissionnaire dont la proposition est acceptable et qui a présenté le tarif le moins élevé se voit attribuer 100 points.

b) Les autres soumissionnaires dont les propositions sont acceptables se voient retrancher du nombre de points prévus précédemment un nombre de points correspondant au pourcentage d'écart entre leurs prix et le prix de la plus basse offre.

1.8 ADJUDICATION DU CONTRAT

Le soumissionnaire éventuellement retenu sera celui dont l'évaluation de la qualité et du prix soumis additionnés aura obtenu le plus haut pointage. En cas d'égalité entre les soumissionnaires ayant le plus haut pointage total, le contrat est adjugé par tirage au sort parmi ces soumissionnaires.

1.9 RÉSERVE

- 1.9.1 Seuls les renseignements et documents exigés par Ski Sutton inc. sont considérés aux fins de l'analyse de la proposition.



Instructions aux soumissionnaires

- 1.9.2 Ski Sutton inc. se réserve le droit de vérifier l'information contenue aux documents soumis par le soumissionnaire. Toute erreur ou fausseté peut entraîner le rejet de la proposition.
- 1.9.3 Ski Sutton inc. n'est en aucun cas tenue d'accepter une proposition, pas même la plus avantageuse.

1.10 DÉFAUT DU SOUMISSIONNAIRE

- 1.10.1 Le défaut du soumissionnaire retenu de fournir les services aux conditions prévues dans sa proposition, et conformément aux documents d'appel d'offres, donne la possibilité à Ski Sutton inc. d'obliger le soumissionnaire à lui offrir ces services et/ou à facturer au soumissionnaire la différence de prix entre le prix soumis et celui facturé à Ski Sutton inc. par un tiers.